



Note de synthèse

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 AVRIL 2024

.....

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué par le Maire Paul-Roland VINCENT, s'est réuni en Mairie.

Date de la convocation : 26 mars 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

	Présents	Absents excusés	Donne Pouvoir à
P-R. VINCENT	X		
J-L. LEGER	X		
M. TIGOULET	X		
D. LEGUAY	X		
A. BODET	X		
L. BERNIER	X		
G. CASSAN	X		
M. BERRY		X	
I. CHAOUACHI		X	
S. FERRIER		X	
T. LACOUE-LABARTHE		X	
V. LAIGO		X	
N. LITSCHGY	X		
R. NAVARRO	X		
M-F. OLIVIER	X		

Secrétaire de séance : D M. TIGOULET

M. le Maire, constatant le quorum atteint, ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR

1-02042024	Tableau des effectifs	RH
------------	-----------------------	----

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la délibération n°2-10072023 autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de cuisinier ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

I- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs au vu des besoins du service administratif, M. le Maire propose au Conseil municipal la création de trois postes :

a) Poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, Secrétaire Général/e à temps complet (35/35h)

Cet emploi a pour but de pallier la démission de l'actuelle Directrice Générale des Services avec pour missions principales :

- L'assistance et conseil aux élu(e)s et élus ;
- La gestion et le suivi de dossiers spécifiques en direction du public ;
- L'élaboration des documents administratifs et budgétaires ainsi que leur gestion ;
- La gestion des affaires générales ;
- La gestion des projets communaux ;
- La gestion administrative des ressources humaines.

b) Poste d'Adjoint Administratif en temps non complet (30/35h)

Cet emploi est destiné à recruter un agent qui devra seconder le/la Secrétaire Général(e) dans ses missions, notamment :

- Le suivi des dossiers administratifs (contentieux, assurances, maintenance, etc.) ;
- La gestion administrative des ressources humaines ;
- La gestion des projets communaux ;
- Le suivi de la comptabilité.

c) Poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Agent d'entretien polyvalent à temps complet (35/35h)

Vu la liste des agents promouvables via l'avancement de grade à l'ancienneté 2024 fourni par le Centre de Gestion ;

Considérant qu'un agent communal a la possibilité d'obtenir un avancement de grade mais qu'il est nécessaire de créer le poste correspondant dans le tableau des effectifs ;

M. le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Agent d'entretien polyvalent à temps complet (35/35h)

II- AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

Concernant l'ensemble des emplois permanents créés via la présente délibération ainsi que l'emploi de cuisinier créé via la délibération 1-10072023, il est précisé :

- Que ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité ;

- Que ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que M. le Maire est chargé des recrutements des agents et habilité à ce titre à conclure des contrats d'engagement à l'issue de procédures de recrutement conclues dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- Que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à leur grade et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par la délibération du 13 décembre 2018, modifiée le 11 juillet 2019 et le 12 décembre 2022.

Pour le poste d'Agent technique principal de 2^{ème} classe (emploi de cuisinier), il est précisé :

- Que l'agent recruté par contrat sur l'emploi devra justifier d'un diplôme de cuisinier avec une expérience significative d'au moins 6 ans, d'une expérience de gestion et de commande des aliments auprès de fournisseurs principalement locaux.

Pour le poste de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe il est précisé :

- Que l'agent recruté par contrat sur l'emploi devra justifier d'un diplôme de bac+4 minimum, ainsi que d'une expérience significative d'au moins 5 ans dans la fonction publique territoriale et notamment dans les domaines de la comptabilité, de la gestion de projet et des ressources humaines.

Pour le poste d'Adjoint administratif il est précisé :

- Que l'agent recruté par contrat sur l'emploi devra justifier d'un diplôme de bac+2 minimum, ainsi que d'une expérience significative dans la fonction publique territoriale, notamment en comptabilité.

III- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS NON PERMANENTS

Vu les besoins du service périscolaire liés à un accroissement temporaire d'activité, notamment lors de la pause méridienne, M. le Maire propose la création des deux emplois suivants réservés aux agents contractuels :

- Adjoint technique – Agent de surveillance et service, pause méridienne à temps non complet (minimum 5/35h)**
- Adjoint technique – Agent de surveillance et service, pause méridienne à temps non complet (minimum 5/35h)**

M. le Maire informe que les crédits correspondants sont prévus au budget et propose la création de l'ensemble des postes susnommés à compter du 2 avril 2024.

Annexes à la présente délibération :

- Tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents modifiés en date du 2 avril 2024.

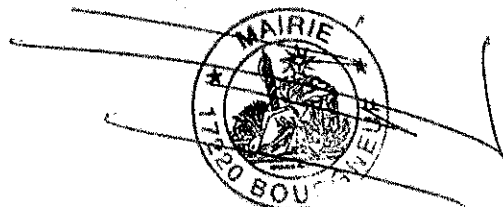
Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21h15.

M. Tigoulet
Secrétaire de séance



Paul-Roland Vincent
Maire de Bourgneuf



Commune de BOURGNEUF

Tableau des effectifs 2024 - Emplois permanents

mis à jour le 02/04/2024

EMPLOIS TITULAIRES	GRADES	EMPLOI PERMANENT	EMPLOI NON PERMANENT	OUVERT	POURVU	VACANT	Durée hebdo	Dernière modification
<i>Direction</i>								
Directeur(trice) Général(e) des Services	Attaché territorial	X		1	1	0	TC	19.09.2022
Secrétaire Général(e)	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	X		1		1	TC	02.04.2024
<i>Administratif</i>								
Chargé ou chargée d'accueil à la population, chargé(e) de l'urbanisme et responsable de l'agence postale	Adjoint Administratif principal 1ere classe	X		1	1	0	TC	19.09.2022
Correspondant(e) budgétaire et comptable, secrétaire administratif(ve)	Adjoint Administratif	X		1	1	0	TC	19.09.2022
Secrétaire comptable et administratif(ve)	Adjoint Administratif	X		1		1	30h	02.04.2024
<i>Technique / atelier municipal</i>								
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal 2ème cl	X		1	1	0	TC	30.09.2021
Agent polyvalent maintenance et espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème cl	X		1	1		32h	30.09.2021
Agent technique	Adjoint tech territorial	X		1		1	TC	
<i>Ecole / entretien / ménage / restaurant scolaire / bibliothèque</i>								
Responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique principal de 1ère cl	X		1		1	TC	13.09.2018
Agent polyvalent surveillance enfants, entretien locaux	Adjoint technique territorial	X		1		1	TC	23.05.2019
Agent technique	Adjoint technique principal de 2ème cl	X		1		1	TC	14.02.2019
Agent des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère cl	X		1		1	TC	

(SUITE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS)

EMPLOIS TITULAIRES	GRADES	EMPLOI PERMANENT	EMPLOI NON PERMANENT	OUVERT	POURVU	VACANT	Durée hebdo	Dernière modification
Agent des écoles maternelles	ATSEM principal de 2ème cl	X		1		1	TC	15.04.2021
Cuisinier	Adjoint technique principal de 2ème cl	X		1	1		30h	10.07.2023
Agent polyvalent de restauration scolaire	Adjoint technique	X		1	1		TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2ème cl	x		1		1	TC	02.04.2024
Agent polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème cl	X		1		1	25h	
Agent de bibliothèque et ATSEM	Adjoint d'animation principal 2ème cl	X		1	1		TC	

Tableau des effectifs 2024 - Emplois non permanents

mis à jour le 02/04/2024

EMPLOIS NON PERMANENTS CONTRACTUELS	GRADES	EMPLOI PERMANENT	EMPLOI NON PERMANENT	OUVERT	POURVU	VACANT	Durée hebdo
<i>Direction</i>							
Secrétaire de Mairie exerçant des fonctions de DGS	Attaché territorial	X				1	TC
<i>Administratif</i>							
<i>Technique / atelier municipal</i>							
Agent technique	Adjoint technique territorial		X	1		1	TC
<i>Ecole / entretien / ménage / restaurant scolaire</i>							
Agent d'entretien	Adjoint technique		X	1	1		TNC
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique		X	1	1		TNC
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique		X	1		1	TNC
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique		X	1		1	TNC
Agent polyvalent	Adjoint technique		1	1	1		TNC